Programme

Le DU « auditeur d'enfants et d'adolescent » propose une formation complète en 126 H :

OUVERTURE : Introduction et présentation générale de l'auditeur, **Séverine MILLET**, Avocate, Présidente de LANAE, auditrice.
Allocution et témoignage de la marraine du DU, **Mme la députée Perrine GOULET,** Présidente de la délégation parlementaire aux droits des enfants et **du parrain du DU**, **M. Mohamed BOUHAFSI**, journaliste, chevalier de l'Ordre national du Mérite.

MODULE 1 : Les droits de l'enfant **(10H30)**

Cours 1 : Histoire du statut et des droits de l'enfant, **Dominique HIEBEL**, Professeure d'histoire du droit de l'USPN (3h30) ; **cours 2** : **Droit de l'enfant à participer aux décisions qui le concernent, intérêt supérieur de l'enfant et discernement**, **Cyrille DUVERT,** Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles de l'USPN (7h).

Objectifs : disposer d'un regard complet sur la reconnaissance progressive de l'enfant en tant que sujet de droits, connaître les textes juridiques nationaux et internationaux et comprendre les droits fondamentaux de l'enfant et en particulier le droit de l'enfant à participer aux décisions qui le concernent.

MODULE 2 : L'auditeur d'enfant et d'adolescent : déontologie et mission **(14H)**

Cours 1 : La déontologie de l'auditeur, Séverine MILLET, avocate, présidente de LANAE, auditrice (3h30) ; **cours 2 : audition conventionnelle (et modèles d'actes), Anne-Séverine GAUDET,** avocate d'enfants, auditrice et co-fondatrice de LANAE et **Armelle CHERRHI,** avocate d'enfants et auditrice (3h30) **cours 3 : audition sur délégation judiciaire et travaux dirigés de mises en situation, Marie-Laure PESME,** auditrice et médiatrice familiale diplômée d'Etat (3h30+3h30).

Objectifs : Maîtriser les règles et obligations de l'auditeur, connaître ses différents modes d'intervention ainsi que son cadre juridique et mises en situations pratiques.

MODULE 3 : L'audition, une posture spécifique **(21H)**

Cours 1 : Posture de l'auditeur, langage d'encouragement, processus de régulation adaptés pour favoriser le sentiment de sécurité chez l'enfant lors de l'audition et apport d'outils, Béatrice SABATE, psychologue clinicienne et co-fondatrice d'Acteurs de lien (14h) **; cours 2 : Saisir ses biais, préalable indispensable pour recueillir la parole du mineur et apport d'outils, Marie-Victoire CHOPIN,** docteur en psychologie et thérapeute familiale, DMU Neurosciences, APHP Sorbonne Université, Centre régional du psychotraumatisme AP-HP Centre – Sud (3h30); **travaux dirigés de mises en situation, Marion de NERVO,** avocate honoraire médiatrice et auditrice d'enfants et **Anne LEBEGUE,** avocate d'enfants, auditrice et co-fondatrice de LANAE, (3h30).

Objectifs : comprendre et intégrer la position de l'auditeur tant au regard de ses biais que des émotions de l'enfant afin d'assurer à ce dernier un cadre sécurisé et sécurisant pour libérer sa parole.

MODULE 4: : Psychologie et développement de l'enfant et l'adolescent **(22H30)**

Cours 1 : Psychologie et développement de l'enfant et l'adolescent, Pr Thierry BAUBET, Professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, USPN, Chef du Service de Psychopathologie de l'enfant, de l'adolescent, psychiatrie générale et addictologie Hôpital Avicenne , Co-directeur scientifique du Centre National de Ressources et de Résilience (cn2r), responsable du Centre Régional du Psychotraumatisme Paris Nord et de la CUMP 93 et Membre du collège directeur de la CIIVISE ; **Claire VIARDOT,** psychologue clinicienne – docteur en psychologie de l'UAPED de l'Hôpital Universitaire Robert DEBRE – APHP Nord Psychologie (14h) **; cours 2 : « Oser dire » et « les secrets », Dr Catherine DOLTO,** médecin, haptothérapeute, Présidente du CIRDH Frans Veldman (3h30) **; cours 3 : Comment entendre les enfants au profil « atypique » (TDHA, HP, Asperger, Autiste, Problématiques de genre…), Pr Bernard GOLSE,** pédopsychiatre-psychanalyste (Membre de l'Association Psychanalytique de France), professeur émérite de Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à l'Université Paris-Cité (3h30) **; cours 4 : Le trouble développemental du langage : mieux comprendre pour mieux écouter, Clémence JAMAN,** orthophoniste (1h30).

Objectifs : identifier et comprendre les principales étapes et caractéristiques du développement de l'enfant et de l'adolescent (connaître les facteurs biologiques et psychologiques qui influencent le développement) ; savoir adapter sa communication à l'âge et au mode de compréhension de l'enfant en étant en mesure d'identifier les besoins spécifiques selon les âges et les stades de développement et être sensible aux signes de difficultés, de vulnérabilité ou de mal-être psychologique.

MODULE 5 : La famille **(10H30)**

Cours 1 : Sociologie de la famille et son évolution, Julien VITORES, docteur en sociologie, PRAG, USPN (7h); **cours 2 : Formation aux mécanismes culturels d'organisation des familles, les facteurs culturels et leurs conséquences sur la parole du mineur, Charles DI,** PhD Psychopathologie, Psychologue Clinicien Praticien Hospitalier à la MDA Hôpital Cochin (service du Pr MORO) et Hôpital Avicennes (service Pr BAUBET) (3h30).

Objectifs : connaître et comprendre les différents modèles culturels d'organisation de la famille ; identifier les valeurs et représentations culturelles qui influencent la place de l'enfant dans la famille ; connaître les divers modes de socialisation de l'enfant selon les contextes culturels.

MODULE 6 : Recueil de la parole de l'enfant et adolescent dans le cadre extra-judiciaire, apport d'outils **(11 H)**

Cours 1 : Ecouter dans le cadre scolaire, Nadine FLESCHMAN, directrice d'école primaire à la retraite et Audrey COLIN, Conseillère Principale d'Education et animatrice-coordinatrice de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (3h) ; **cours 2 : Recueil de la parole dans le cadre périscolaire, Valérie VILTART,** infirmière scolaire et **Fanny SHWOERER,** assistante sociale (1h30) ; **cours 3 : Entendre un mineur dans une situation de harcèlement scolaire, Dr Philippe AÏM,** psychiatre, psychothérapeute, formateur au sein de l'institut UTHyL et auteur de « Face au harcèlement scolaire », (1h30) ; **cours 4 : Ecoute et médiation sociale, Adil BASRAOUI,** éducateur de rue, directeur adjoint de l'Animation de la Vie Sociale des Quartiers (91) (1h30) ; **cours 5 : Audition et médiation : l'audition dans la médiation, Catherine de KOUCHKOVSKY, Sandrine GUERNINE,** avocates, auditrices et co-fondatrices de LANAE et médiatrices et **Françoise BRUNET-LEVINE,** Présidente et médiatrice de l'association EMA, Avocat honoraire , ancien Bâtonnier du barreau de l'Essonne (3h30).

Objectifs : connaître les différentes situations de recueil de la parole de l'enfant, ses intervenants dans le cadre extra-judiciaire, ; saisir les méthodes de recueil pour consolider la posture spécifique de l'auditeur.

MODULE 7 : Recueil de la parole de l'enfant dans le cadre judiciaire, avec apport d'outils **(22 H)**

Cours 1 : L'audition par le Juge aux affaires familiales (mises en situation et rédaction de PV d'audition), Stéphanie HEBRARD, 1ère Vice-Présidente du Tribunal judiciaire de PARIS (3h30 + 3h30); **cours 2 : Articulation juge aux affaires familiales/ juge des enfants, Benoît GRAS, J**uge aux affaires familiales à Montpellier, et ex-Juge des enfants (1h30) ; **cours 3 : L'avocat d'enfants et le recueil de la parole, Arnaud de SAINT REMY,** Avocat au barreau de Rouen et ancien Bâtonnier (1h30); **cours 4 : L'éducateur spécialisé et le recueil de la parole des mineurs, Mathilde HASNI,** famille d'accueil et ex éducatrice spécialisée (1h30) ; **cours 5 : Sensibilisation à un recueil non suggestif de la parole de l'enfant, pour que l'enfant nous parle et que sa parole soit reconnue, Dr Jean-Marc BEN KEMOUN,** Psychiatre, pédopsychiatre, médecin légiste, Expert près la Cour d'Appel de Versailles, Président du conseil scientifique d'ISCO (3h30) ; **cours 6 : L'audition par les services de gendarmerie ou de police (formation, notamment, au protocole NICHD ; théorie et mises en situation)**

Objectifs : connaître les différentes situations de recueil de la parole de l'enfant, ses intervenants dans le cadre judiciaire ; saisir les méthodes de recueil pour consolider la posture spécifique de l'auditeur.

MODULE 8 : Situations de danger et d'alerte **(11H)**

Cours 1 : La justice des mineurs, Claire-Marie CASANOVA, Directrice interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Grand Est et Bruno KARL, 1er président de la Cour d'Appel de Nouméa (1h30) ; **cours 2 : Le rôle du parquet des mineurs, Cécile DELIGNON,** substitut du procureur, Division des affaires criminelles et de la lutte contre la délinquance organisée (DACRIDO), Tribunal judiciaire de Bobigny (1h30) **; cours 3 : Les circuits de la protection de l'enfance, Dr Tania IKOWSKY,** praticienne hospitalière, UAPED, Equipe Régionale Référente Enfants en Danger Ile-de-France, Unité mobile ESPER, Service de Pédiatrie générale et Maladies infectieuses, Hôpital Universitaire Robert Debré – APHP Nord (1h30) ; **cours 4 : L'Enfant et les violences intra-familiales, Isabelle AXELSON-VIGNAUD et Anne-Lore GASCUEL-MATHIOT,** avocates, auditrices et co-fondatrices de l'association AFVV(Avocats pour les Femmes Victimes de Violences) (1h30) ; **cours 5 : Présentation de la fiche réflexe de suspicions de maltraitance, Lynda LOURDESSAMY,** responsable Pôle France et UAPED, Association « la Voix de l'enfant » (3h30) ; **cours 6 : La libération de la parole et la CIVIISE, Pr Thierry BAUBET,** Professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, USPN, Chef du Service de Psychopathologie de l'enfant, de l'adolescent, psychiatrie générale et addictologie Hôpital Avicenne , Co-directeur scientifique du Centre National de Ressources et de Résilience (cn2r), responsable du Centre Régional du Psychotraumatisme Paris Nord et de la CUMP 93 et Membre du collège directeur de la CIIVISE (1h30).

Objectifs : Connaître le cadre légal et réglementaire relatif à la protection de l'enfance et au signalement des situations à risque ; connaître les acteurs impliqués. Savoir identifier les situations de danger pour un mineur, en évaluer la nature et la gravité et maîtriser les procédures d'alerte et de signalement auprès des autorités.